



**Change Management Certification by
ESSEC Chair of Change Management**

La certification C2C (certification en conduite du changement) est une certification en conduite du changement proposée par la chaire ESSEC du Changement (<http://chaire-changement.essec.edu/>). Cette certification concerne les personnes, les projets, les services conduite du changement et les entreprises.

La certification distingue pour les personnes trois niveaux de certification avec les conditions d'accès suivantes :

- Pour postuler au niveau de **Change Learner**, il faut avoir suivi au moins une formation en conduite du changement et avoir 18 mois d'expérience sur le sujet et/ou avoir participé à 2 projets en conduite du changement
- Pour postuler au niveau de **Change Maker**, il faut être *Change Learner*, il faut avoir plus de trois ans d'expérience dans le domaine de la conduite du changement, avoir participé à plus de deux projets et avoir été responsable du lot conduite du changement d'au moins un projet avec la conception du dispositif de conduite du changement.
- Pour postuler au niveau de **Change Master** : il faut être *Change Maker*, avoir plus de cinq ans d'expérience en conduite du changement, avoir dirigé une cellule conduite du changement, avoir construit des formations en conduite du changement, avoir construit de outils de pilotage du changement global et avoir une bonne connaissance des théories et travaux de recherche en gestion du changement.

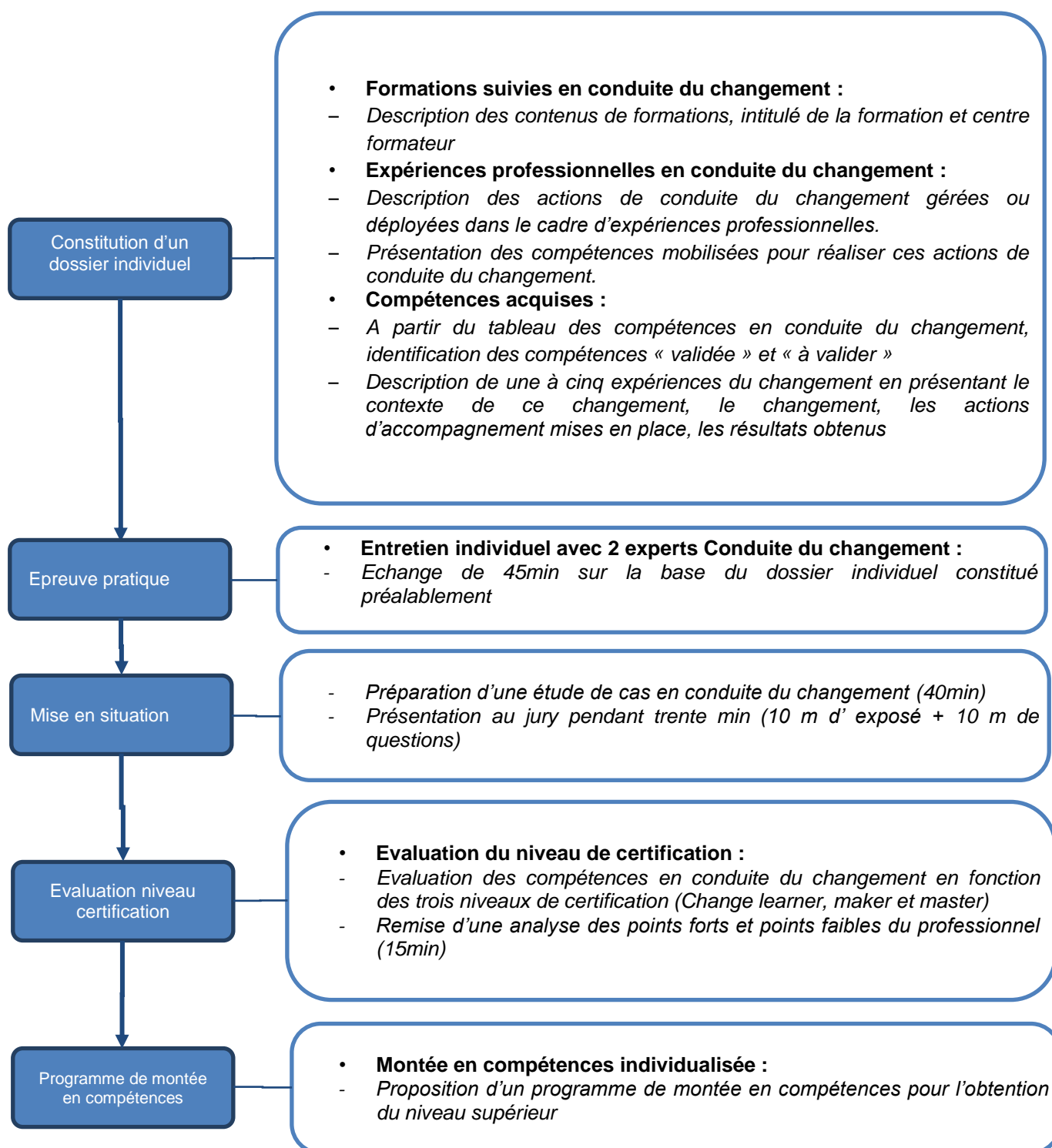
La certification se fait selon un processus (décrit à la page suivante) visant à décrire les compétences du candidat et à les comparer avec un référentiel théorique. Cette appréciation est menée par un jury de deux experts minimum.

Une certification est acquise pour une durée de 5 ans pour deux premiers niveaux de certification des personnes. La reconduction de la certification est un dispositif plus léger sous la forme d'un entretien de 1h30 avec un expert sur le thème de l'évolution et de la mise à jour des compétences.

Dans le dispositif de certification il y a deux types de documents. Les documents dits de dossier dans lesquels les personnes remplissent des informations de manière déclarative sur leurs expérience et compétences en conduite du changement. Dans une logique probatoire, d'autres documents émanant de leur environnement professionnel à propos de leurs productions sont à fournir avec le dossier.

Pour la certification des personnes, des études de cas sont proposées. Ce sont des cas très courts de deux ou trois pages avec des questions quant à la compréhension et à la proposition de solutions et de démarches de conduite du changement.

Durée globale du processus : Pour le candidat : 2h30 / Pour le jury : 1h30.



La certification en conduite du Changement est gérée par un organisme, le IEAM/C3. C'est une structure entièrement dédiée à la gestion de la certification de compétences, depuis l'envoi d'un dossier préalable d'information à la certification de compétences dans le domaine choisi jusqu'à la gestion et au suivi dans le temps des individus, projets ou entités certifiés.

Cet organisme fonctionne selon les principes fondamentaux de la norme ISO 9001:2008 relative aux systèmes de management de la qualité. Il répond également aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17024 :2012 – Evaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes.

Le déroulement d'un processus de certification de compétences est le suivant :

N° phase	Intitulé
1	Demande d'information préalable (mail, courrier, téléphone, ...)
2	Envoi du dossier d'information préalable
3	Demande de candidature
4	Envoi du dossier de candidature
5	Retour du dossier de candidature et enregistrement de la demande
6	Etude de recevabilité
7	Accord de recevabilité et mise en route du processus d'examen (entretien oral, étude de cas, QCM, ...)
8	Examen et proposition du jury
9	Décision du comité de certification
10	Transmission de la décision au candidat
11	Envoi du certificat
12	Enregistrement de la certification
13	Suivi de la certification (généralement 18 mois après l'enregistrement de la certification)
14	Renouvellement de la certification (généralement 3 ans après l'enregistrement de la certification)

Pour nous contacter :

Christiane DESHAIS ESSEC : deshais@essec.edu

IEAM / Département C3
 42, rue du Faubourg Poissonnière 75010 – PARIS
 Téléphone : +33(0)1 47 704 720
c3@ieam-paris.fr - www.ieam-paris.fr/courriel